

FRANCHE-COMTÉ &gt; Médiation

# De l'huile dans les rouages,

Mode alternatif de résolution des conflits, la médiation est appelée à se développer. Si elle concerne surtout le champ familial dans la région, elle investit petit à petit le judiciaire, la consommation, etc.

« La médiation ? C'est un vrai changement de société ! Beaucoup plus actif et participatif ! C'est aussi une alternative au juge qui, lui, tranche les litiges en droit, quitte à être parfois injuste », lance Hélène Abelson-Gebhardt.

Déléguée régionale Grand Est de l'ANM (Association nationale des médiateurs), elle a passé 30 ans dans la magistrature avant de se reconvertir dans la médiation en se formant à Besançon, « par amour de l'efficacité, car dans la justice, vous avez parfois de beaux jugements mais impossible de les faire exécuter ! Ça me rendait malade ! »

Quant à l'injustice dont elle parlait ? « Je me souviens, par exemple, d'un ascenseur installé à la



Hélène Abelson-Gebhardt : « La réussite d'une médiation, c'est aussi le rétablissement de la communication. » Ph. Pierre LAURENT

cave, dans une partie privative d'un immeuble. Le juge n'aurait rien pu faire d'autre que d'ordonner sa démolition. En médiation, les deux parties ont trouvé la solution : ils ont échangé les lots ! C'est ça la médiation : on recherche les besoins, pas les intérêts. Mais cela ne peut fonctionner que si les personnes adhèrent à la démarche. »

Avec plus de 160 dossiers bouclés en 9 ans, l'ancienne juge qui a créé le site media-logie.com et partage sa vie entre l'Allemagne et Paris résume le processus ainsi : « Il faut être deux pour se disputer mais il faut aussi être deux pour faire la paix ! En médiation, contrairement au tribunal, on vient pour comprendre, pas pour convaincre. Je commence souvent mes médiations en disant aux gens : "Je ne vous mettrai jamais

d'accord !" L'idée n'est pas de réécrire l'histoire mais de comprendre que le même événement a été vécu et interprété par l'autre d'une manière différente. Et lorsque les gens disent "Oh ! C'est vrai, je n'avais pas du tout vu ça comme ça !", c'est le déclic, le point de bascule vers une possible solution. »

« 80 % des gens sont sceptiques au début »

Le rôle du médiateur entre les deux parties opposées ? « C'est un traducteur, il reformule les messages. Il redit ce qu'il pense avoir compris, en tenant compte de la personnalité de chacun. La reformulation est le pilier de la médiation. Cela rend audible les arguments de l'un pour l'autre. » Ensuite ? « La médiation, c'est du mouvement. Si on a des gens figés, la médiation n'est pas pour eux. Mais 80 % des gens sont sceptiques au début. Il faut oser ! » Pour autant, celle qui a fait de « s'écouter pour s'entendre » sa devise professionnelle reconnaît que « tous les dossiers ne relèvent pas de la médiation : c'est une réponse parmi d'autres et on aura toujours besoin des juges ! »

Reste que la marge de manœuvre est grande en la matière puisque la médiation en Franche-Comté se résume actuellement au secteur familial et à quelque 200 médiations pénales qui ne représentent que 8 % des 2.600 alternatives aux poursuites sur le ressort de la cour d'appel de Besançon.

Pierre LAURENT



## Sommaire

### RÉGION

> PAGES 2 À 7

### PETITES ANNONCES

> PAGE 8

### FRANCE-MONDE

> PAGES 10 À 18

### PAGES LOCALES

> VOTRE CAHIER LOCAL DÉTACHABLE

### HIPPISME

> PAGE 19

### SPORTS

> PAGES 20 À 26

### JEUX-DÉTENTE, TV

> PAGES 28 À 31

**23** médiateurs exercent en Franche-Comté. Dont 12 exclusivement familiaux et 11 généralistes libéraux (6 dans le Doubs, 3 dans le Jura et 2 dans le Territoire de Belfort)



Photo DR

## Questions à ?

Catherine Lelouch-Kammoun  
Déléguée CIMAE (Centre indépendant de médiation) pour la Franche-Comté

« Cela permet de régler tous les aspects d'un différend »

**Vous avez été avocat pendant 20 ans et vous vous consacrez désormais à la médiation. Pourquoi ce choix ?**

En tant qu'avocat, j'ai toujours eu pour objectif de comprendre quels étaient les enjeux cachés des litiges que je traitais, et je me suis souvent aperçue que la solution satisfaisante passait par la prise en compte d'éléments qui ne faisaient pas partie des débats judiciaires. Ce qui est inté-

ressant dans la médiation, c'est qu'elle permet justement de régler tous les aspects d'un différend.

**Qu'est-ce qui caractérise la médiation ?**

La médiation est un processus volontaire par lequel les personnes vont par elles-mêmes chercher à trouver une solution à leur différend avec l'aide d'un tiers neutre et indépendant. Les personnes "médiées" doivent

être partantes pour s'inscrire dans la démarche. Le processus est confidentiel : rien de ce qui est dit ne sort de la salle.

**Comment cela se passe-t-il concrètement ?**

Il y a quatre grandes phases qui peuvent se résumer en quatre questions : quoi ? pourquoi ? comment ? comment finalement ? Chacun commence par exposer sa vision des choses puis le médiateur reformule et fait la synthèse de la problématique. On remonte ensuite aux besoins des personnes, chaque partie exprimant son ressenti et ses demandes afin que l'autre les entende. Enfin, arrive la phase créative où il s'agit d'explorer toutes les solutions pour aboutir, si possible, à un accord.

**Dans quelle mesure pensez-vous que la médiation est appelée à se développer en Franche-Comté ?**

Tout d'abord, les incitations du législateur sont de plus en plus fortes. Ce dernier intervient pour favoriser le recours aux modes de résolution amiable, par exemple en introduisant depuis mars 2015 une obligation de tenter une démarche amiable avant d'introduire une procédure. Ensuite, la récente formation sur la médiation qui s'est déroulée à Besançon, avec 63 participants, dont nombre d'avocats, est la preuve d'une volonté de développement de la médiation dans la région, tant du côté des institutions judiciaires que des avocats.

# plutôt que sur le feu

ENTRÉE DES MÉDIATEURS.



## Coûts et délais

Moins coûteuse et plus rapide qu'une procédure judiciaire, la médiation dure six mois au plus en matière judiciaire et, s'il n'y a pas de délai pour les médiations conventionnelles, « les plus longues, en matière de succession notamment, n'excèdent pas neuf mois », indique Hélène Abelson-Gebhardt, « parce que ça marche ou ça ne marche pas ! »

S'agissant du coût, les médiations familiales opérées dans des associations, où les subventions couvrent 75 % des dépenses de fonctionnement, coûtent entre 2 € et 131 € l'heure et demie par personne. En libéral, les prix peuvent être supérieurs, « mais si un accord est trouvé, la médiation peut éviter des frais de justice importants. Et une fois la convention signée entre les parties, il est conseillé de la faire vérifier par votre avocat ou homologuer par le juge. »

« Les modes alternatifs de règlement des conflits seront favorisés. (...) Des expérimentations de médiation préalable obligatoire seront développées en matière familiale et devant le juge administratif. »  
Loi sur la justice du XXI<sup>e</sup> siècle

## « UNE ISSUE SATISFAISANTE ET DANS LE RESPECT DE L'AUTRE »

### « Mieux vaut un client satisfait qu'un procès gagné »

Formée depuis deux ans au droit collaboratif (un processus de négociation réservé aux avocats et qui utilise les mêmes outils que ceux de la médiation), M<sup>e</sup> Karine de Luca, du barreau du Jura, fait partie des avocats qui voient dans la médiation un atout. « J'ai perçu une insatisfaction des clients dans les réponses judiciaires apportées à leurs problèmes. Je me suis aussi rendu compte qu'un procès conduisait généralement à dégrader encore plus les relations entre les parties. Or, mieux vaut un client satisfait qu'un procès gagné. Sachant que les deux ne vont pas toujours de pair. Je travaille exclusivement en droit de la famille et cette augmentation du conflit dans le procès m'était devenue insupportable. »

### « L'accompagnement plutôt que le combat »

« Cette nouvelle approche de la résolution de conflit donne un sens à mon métier. Je ne trouve pas de

Grâce à vous apporte chaque année un peu de bonheur aux enfants de notre région

**Noël pour tous**



Avec Noël pour tous, chaque euro donné est intégralement reversé.

Envoyez vos dons à Noël pour tous

L'Est Républicain  
rue T. Renaudot 54185  
HEILLECOURT Cedex  
(un reçu fiscal vous sera adressé permettant de déduire 75% de votre don de vos impôts)



## « Humaniste, laïc et équitable »

**Claudio Jacob**, médiateur, gérant de Amorife International et responsable de la formation de médiateur familial pour la Bourgogne Franche-Comté

Investi dans la médiation depuis le début du nouveau millénaire, Claudio Jacob a même inauguré en 2004 la formation de médiateur familial (le seul diplôme d'État régissant la profession) dont il est aujourd'hui le responsable à l'IRTS de Besançon. L'Institut régional du travail social accueille ainsi des promotions d'une douzaine d'étudiants de Bourgogne Franche-Comté « mais aussi de Suisse, de Belgique et d'ailleurs car nous sommes assez réputés », qui viennent se former à la médiation, la formation s'étalant sur deux ans avec un taux de réussite de 80 %.

La médiation pour lui ? « C'est avant tout un accompagnement dans une démarche humaniste, laïque et équitable. Lorsque les personnes arrivent chez le médiateur, elles sont centrées sur leur problème. Tout notre travail est de les ouvrir au monde, de les reconnecter à la réalité. Nous ne sommes pas là pour conseiller ni porter de jugement moral ou en droit. Il s'agit de toujours garder la bonne distance et d'aider les gens à clarifier les choses pour construire une solution qui viennent d'eux-mêmes. C'est une façon intelligente de régler les conflits. Et c'est passionnant ! Il faut être capable de s'adapter à tous les publics, de tous les milieux et de toutes les cultures. D'autant qu'au sein d'Amorife, basé à Dole, nous avons beaucoup de dossiers à l'international. Surtout des litiges suite à des divorces avec des personnes des pays de l'Est et du Maghreb rencontrées sur internet et reparties avec les enfants. »



Photo Pierre LAURENT



Photo DR

satisfaction dans le « combat » mais plutôt dans l'accompagnement du client pour lui permette de trouver une issue satisfaisante et ce, dans le respect de l'autre parent. Dans les conflits familiaux, la grande majorité des clients aspire à l'apaisement, dans l'intérêt des enfants. Et la médiation participe à ce but recherché. Nous avons d'ailleurs une obligation professionnelle de proposer cette option à nos clients. »

### « L'avocat a toute sa place dans le processus »

« L'avocat doit être présent et il a

sa place dans le processus de médiation, ne serait-ce que pour l'éclairage sur les aspects juridiques et la rédaction des actes. Mais aussi dans l'accompagnement du client. Une médiation est une épreuve émotionnelle importante. Le soutien de l'avocat dans cette phase est important. Il existe une complémentarité dans les interventions. »

### « Une approche plus humaine »

« Notre cabinet a fait le choix de développer cette approche de la résolution de conflit en prenant plus en considération l'aspect humain d'un litige. À l'heure de l'ubérisation du droit, la place de l'humain et d'un autre accompagnement du client est capitale. Nous avons d'ailleurs déposé un dossier pour un prix de l'Innovation relation client. Les prix seront décernés en mars prochain mais nous avons déjà la satisfaction d'être parmi les six finalistes, et semble-t-il, le seul cabinet de province. »